



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Réservation

Un stage est définitivement réservé à réception du montant des arrhes, soit au moins 30% du montant total du séjour, et 280 € pour les stages d'été 2007.

En cas de réservation tardive, SYNCHROCAMP se réserve le droit de demander le paiement intégral du stage en un seul versement.

Validité de l'offre

Nos offres s'entendent sous réserve de disponibilité au moment de l'inscription.

Prix

Nos prix comprennent :

- l'hébergement,
- la restauration en pension complète,
- la réservation des créneaux d'entraînement,
- 1 activité (si précisée dans le programme du stage),
- l'assurance responsabilité civile.

Nos prix ne comprennent pas :

- le transport de votre domicile au lieu de stage,
- les dépenses personnelles supplémentaires.

Paieiment

L'acompte et le solde doivent être réglés soit par chèque bancaire à l'ordre de SYNCHROCAMP, soit par virement bancaire (coordonnées bancaires ci-dessous).

L'acompte est versé au moment de la réservation.

Le solde doit être versé au plus tard 30 jours avant le début du stage.

Coordonnées bancaires de SYNCHROCAMP :

IBAN (International Bank Account Number)

FR 76 30003 00020 00037270267 69

BIC (International Bank ID)

SOGEFRPP

Formation du contrat

Les réservations de stage passées par le client l'engagent dès réception de son règlement.

Dès la réservation passée, le client recevra par courrier, par fax ou par courrier électronique un accusé de réception portant confirmation de l'enregistrement de la réservation de stage par Virginie Dedieu SYNCHROCAMP.

Toute réservation implique son acceptation aux présentes conditions générales que le client reconnaît avoir consultées.



Assurance

Assurances incluses

Votre inscription vous assure le bénéfice d'une **assurance Responsabilité Civile** souscrite par SYNCHROCAMP, pour les dommages causés à autrui à l'occasion des activités de votre stage, et dont vous pourriez être déclaré responsable.

Il vous appartient d'examiner votre couverture personnelle.

Assurances complémentaires

Il appartient au client qui estime que le niveau des garanties offertes au regard de l'activité pratiquée est trop faible, de souscrire des garanties complémentaires.

Réclamations

Toute réclamation relative à un stage devra nous être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception, dans le délai impératif de 15 jours après la date de retour, accompagnée des pièces justificatives, à l'adresse suivante : Virginie Dedieu SYNCHROCAMP, 30 avenue Jules Vallès – 95490 Vauréal.

Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être prise en considération.

Conditions d'annulation

Virginie Dedieu SYNCHROCAMP se réserve le droit d'annuler une semaine de stage en cas d'inscriptions insuffisantes. Il vous sera alors proposé, dans la mesure du possible, de déplacer votre semaine de stage.

Virginie Dedieu SYNCHROCAMP ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d'annulation d'un stage due à des raisons techniques ou à des conditions climatiques exceptionnelles.

Toute annulation de séjour de votre part doit nous être notifiée par écrit le plus rapidement possible.

Tout dossier de remboursement fait l'objet d'une retenue minimale de 10% du total du séjour pour frais d'annulation.

Si sans aucun préavis, un participant ne s'est pas présenté dans les 24H qui suivent la date de début du séjour, ce séjour est considéré comme annulé.

Modalité de remboursement

Si notification de l'annulation par écrit :

- 1- Plus de 30 jours avant le début du séjour : retenue de 25% du total du séjour.
- 2- De 30 à 8 jours avant le début du séjour : retenue de 50% du total du séjour.
- 3- De 7 à 2 jours avant le début du séjour : retenue de 75% du total du séjour.
- 4- Moins de 2 jours avant le début du séjour : retenue de 90% du total du séjour.
- 5- Non présentation ou retard : retenue de 100% du séjour.
- 6- Séjours écourtés : La totalité du séjour est due.

Annulation en cas de force majeure

Maladie grave du participant

Hospitalisation du participant

Décès de ses ascendants...de ses frères et soeurs



SYNCHROCAMP sera en mesure pour les délais de notification 1, 2, 3 et 4 de vous rembourser la totalité de votre versement (sauf 10% pour frais d'annulation), sur présentation de justificatifs.